

## COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 25 septembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-cinq du mois de septembre à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ARCIS, Maire de la Commune du Monastier-sur-Gazeille.

Présents : Mrs Michel ARCIS, Alain GALLAND, Patrick ROCHE, Mme Laure JOURDAN, Mrs Régis LAC, Michel MOUNIER, Mme Chantal GERENTES, Mr Patrick VEY, Christophe GIRAUD, Philippe CRESPIY, Jean-Paul PANNEFIEU, André NICOLAS, Mmes Sandra LHOSTE, Michèle FOURNEL

Absents représentés : Mme Agnès MERCIER (représentée par Mme Laure JOURDAN),

Absents : Mr Sébastien MIALON, Mmes Sophie AVOUAC, Janet DARNE

Mr Patrick VEY a été nommé secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 heures.

### **Approbation du compte-rendu de la séance précédente :**

Mr le Maire propose d'approuver le compte-rendu de la dernière séance. Après délibération, le compte-rendu de la séance du 28 août 2019 est approuvé sans modifications.

### **Droits de préemption :**

- Vente de deux parcelles de terrain bâti sise section AB numéros 272 et 273 (Rue Saint Fortunat).
- Vente de quatre parcelles de terrain non bâti sises section AB numéros 308, 389, 549 et 550 (Rue Calveyrade)
- Vente d'une parcelle de terrain bâti sise section B numéro 1634 (Lotissement Bellevue)

Après délibération, le Conseil Municipal décide de ne pas préempter sur les ventes présentées.

### **Délibérations diverses :**

**Raccordement électrique – terrain Avenue du Puy :** Monsieur le Maire rappelle au Conseil le projet de vente d'un terrain découpé en lots au lieu-dit La Passe. Il précise que l'adduction en eau potable a déjà été réalisée lors de travaux de renouvellement de la canalisation située Avenue du Puy et présente le plan d'adduction électrique. Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité le plan d'adduction présenté et autorise Mr le Maire à signer toutes les pièces y relatives.

**Parking Rue des Pénitents – approbation du devis pour la réfection des crépis :** Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'une maison menaçant ruine a été démolie Rue des Pénitents car elle présentait un réel danger pour les passants et les riverains. Une déclaration préalable a été soumise à Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France à ce sujet et celui-ci a demandé que le bas des murs soit crépi totalement, la partie supérieure devant être couverte d'un enduit à pierres à vue. Les anciennes ouvertures devront pour leur part être condamnées avant d'être masquées par des volets en bois créant un effet de trompe-l'œil. Le contrefort avant et le mur arrière et adjacent devront être conservés et les têtes de mur seront donc réhabilitées. L'étanchéité de la maison voisine devra être refaite au niveau de la toiture afin d'éviter les infiltrations. Monsieur le Maire indique qu'au printemps, les entreprises locales avaient été sollicitées pour établir un devis mais qu'aucune n'avait répondu. La demande a donc été renouvelée. Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité le devis de l'entreprise Romain MATHIEU pour un montant de 13162 € HT et autorise Mr le Maire à lancer les travaux.

**Réhabilitation de la salle polyvalente – approbation de l'Avant Projet Définitif et Avenant 1 maitrise d'œuvre :** Monsieur le Maire présente au Conseil l'avant projet réalisé par le Maître d'Oeuvre pour la

réhabilitation de la salle des fêtes. L'estimatif du projet étant supérieur au montant initialement défini par le Conseil, le montant des honoraires de l'Architecte devra donc être revu par un avenant.

Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité l'avant projet définitif pour un montant estimatif de 318 107 € HT, l'avenant 1 au contrat de maîtrise d'œuvre pour un montant supplémentaire de 3 152 € HT et autorise Mr le Maire à lancer l'appel d'offres sur ces bases.

**Pôle Santé – emprunt bancaire :** Mr le Maire rappelle les divers débats qui ont eu lieu concernant le déficit du budget Pôle Santé constaté depuis l'ouverture du Pôle en 2015. Il rappelle que des investissements supplémentaires ont dû être réalisés depuis l'aménagement du bâtiment (changement de la chaudière, mise aux normes électriques du local chaufferie ; aménagement du local du dentiste et du local mutualisé et dernièrement du local pour le nouveau médecin), et que l'investissement initial n'a jamais été couvert en totalité par le prêt bancaire et les subventions. Mr le Maire indique que le montant estimé pour les investissements supplémentaires énumérés est de l'ordre de 55 000 €. Il complète son propos en indiquant que le reste du déficit en section de fonctionnement est causé par les loyers non perçus en raison de locaux non loués ponctuellement. Il présente donc les offres de prêt reçues pour ce projet d'emprunt. Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'offre de prêt du Crédit Agricole Loire Haute-Loire pour un montant de 55 000 € sur 15 ans au taux de 0.67 % à échéances constantes trimestrielles et autorise Mr le Maire à signer les pièces y relatives.

**Réfection de la canalisation eau potable du Pont de l'Estaing :** Mr le Maire rappelle au Conseil que le diagnostic des réseaux d'eau potable avait mis en évidence la vétusté de la canalisation desservant le secteur du Pont de l'Estaing, l'absence de couverture incendie et les risques sanitaires que faisait courir le réservoir intermédiaire situé en bordure de la Route Départementale servant actuellement de tampon entre le réseau principal et ce réseau secondaire. Il rappelle aussi qu'une fuite conséquente avait déjà été réparée dans ce secteur avec une perte avoisinant les 200 m<sup>3</sup> par jour. Il informe ensuite le Conseil que l'entreprise CEGELEC a été mandatée par ENEDIS pour enfouir les lignes haute tension sur ce secteur. Il propose donc de profiter de ces travaux d'enfouissement pour changer la canalisation vétuste sur 330 mètres. Cette opération permettrait aussi de supprimer le réservoir tampon et d'alimenter la borne incendie couvrant le secteur grâce à une canalisation de diamètre suffisant. Il indique que pour la réaliser, l'entreprise devrait ouvrir la chaussée sur une largeur plus importante, ce qui ne sera pas sans difficultés à certains passages compte tenu de la présence de nombreux rochers. Mr le Maire présente ensuite le devis de l'entreprise CEGELEC d'un montant de 15 048.50 € HT et précise que ces travaux ne comprennent pas les trois raccordements individuels qui devront être réalisés par le service technique. Il complète son propos en disant que le coût estimatif de ce renouvellement de canalisation avait été estimé à environ 30 000 € dans le diagnostic précédemment évoqué. Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le devis de CEGELEC d'un montant de 15048.50 € HT et autorise Mr le Maire à lancer ces travaux.

**Travaux d'éclairage public – installation des horloges astro dans les écarts :** Mr le Maire rappelle au Conseil les délibérations prises en date du 6 septembre 2018 et du 28 février 2019. Il précise que depuis le projet initial d'installation d'horloges astronomiques dans les villages pour pouvoir procéder à une coupure nocturne de l'éclairage public, des dispositifs supplémentaires ont été prévus et que les anciennes armoires de branchement doivent finalement être remplacées car trop petites. De ce fait, le montant du devis a évolué depuis la délibération initiale. Il présente donc le projet définitif de l'opération et le devis qui y est rattaché. Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le devis présenté par le Syndicat d'électrification pour cette opération et le reste à charge pour la commune d'un montant de 13 134.75 €.

**Sécurisation de la gendarmerie – installation d'une clôture :** Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la législation en matière de sécurité des gendarmeries a évolué et que celle-ci oblige à la mise en place

d'une clôture aux abords du bâtiment. Il rappelle les divers débats qui ont eu lieu sur le sujet et indique que Mr l'Architecte des bâtiments de France a été consulté étant donné que le bâtiment se situe en secteur protégé. Ce dernier a souhaité que la clôture soit installée parallèlement à la rue, qu'elle soit constituée de barreaudages verticaux espacés de 11 cm et d'un portail électrique dans le même alignement. Les responsables des questions de sécurité de la Gendarmerie estiment toutefois qu'une installation de ce type n'est pas souhaitable car l'ouverture automatique du portail pourrait être dangereuse en raison de la présence d'un barreaudage suffisamment large pour permettre le passage d'un bras pouvant être heurté par le portail coulissant. Il propose donc de réaliser une partie de la clôture en parpaing avec lisse de défense pour couper la vue depuis la rue et faire disparaître le risque de cisaillement. Ce projet a été transmis à Monsieur l'Architecte des bâtiments de France et de nouveaux devis seront demandés une fois le projet approuvé par ses soins. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les nouveaux plans d'implantation proposés par la gendarmerie et autorise Mr le Maire à demander les devis correspondant à ce projet une fois que celui-ci sera validé par l'Architecte des bâtiments de France.

**Création d'un poste d'ATSEM principal de première classe :** Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal la demande d'avancement de grade d'une ATSEM de l'école maternelle. Il précise que cette dernière, au vu de son ancienneté, peut demander cet avancement de grade qui sera soumis pour approbation à la commission administrative paritaire du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Haute-Loire. Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la création d'un poste d'ATSEM principal de première classe afin de pouvoir y nommer l'Agent à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019.

**Prise de compétence Rythmes scolaires :** Monsieur le Maire indique que la commune a souhaité continuer à mettre en place des activités périscolaires, ceci en accord avec les parents d'élèves de l'école élémentaire. Il indique par ailleurs que la commune est l'une des dernières à procéder ainsi. Or, pour pouvoir bénéficier de subventions destinées à les financer partiellement, il est nécessaire que la commune prenne la compétence détenue auparavant par la Communauté des Communes Mézenc Loire Meygal. Mr NICOLAS estime qu'il serait souhaitable de mettre fin à cette activité compte tenu de son coût. Mr le Maire précise que ces activités présentent un réel intérêt sur le plan pédagogique, tout en déplorant que cette réforme, comme tant d'autres, soit restée sans lendemain et qu'elle n'ait pas été appliquée à tous les établissements scolaires. Il ajoute que dans tous les cas de figure, ce service prendra fin en juin 2020 lorsque le PEDT en place arrivera à son terme. Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le transfert de compétences Rythmes scolaires de la Communauté de Communes à la Commune afin de pouvoir mettre en place des activités périscolaires pendant une année scolaire supplémentaire.

#### **Questions diverses :**

**Point sur les travaux de la Place du Couvent :** Monsieur le Maire indique que la plupart des travaux devraient être terminés d'ici la fin de l'année.

**Travaux ruisseau La Fuye :** Mr le Maire indique ensuite que les travaux concernant la mise en sécurité du ruisseau de la Fuye ont été effectués. De gros blocs de pierres ont été installés afin de limiter la vitesse de l'eau de ruissellement et l'affouillement des berges et du lit du ruisseau. Mr PANNEFIEU pense qu'il aurait été judicieux d'apporter plus de matériaux et estime que ces blocs ne permettront pas de maintenir la terre végétale.

**Travaux de voiries 2019 :** Mr le Maire indique que les travaux de voirie au village de Saint Victor et de l'Herm sont terminés.

**Maison France Services :** Mr le Maire indique que le choix de l'emplacement des maisons France Services a été reporté.

**Affaissement route départementale 535 :** Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'un affaissement a été constaté sur la départementale 535 au niveau du lotissement Paul Séjourné. Il indique qu'une rencontre

a eu lieu avec les services du Conseil Départemental. Il s'avère que ces derniers estiment que les noues situées au-dessus de la route pourraient être à l'origine d'une partie de ces désordres en raison d'un défaut d'étanchéité potentiel. Mr NICOLAS indique que la route départementale a toujours fait l'objet d'un affaissement à cet endroit, depuis de nombreuses et bien avant la construction du lotissement. Une nouvelle rencontre avec les services du Conseil Départemental et le bureau d'études AB2R ayant réalisé le projet aura lieu dans les semaines à venir.

**Demande d'installation d'un stop :** Mr le Maire informe que des habitants de Meyzoux souhaitent qu'un stop soit installé à la sortie de la route communale, au niveau du croisement avec la route départementale. Le Conseil Municipal est favorable à cette demande, considérant que ce croisement est effectivement dangereux compte tenu de la vitesse des véhicules. Un courrier sera donc envoyé au Conseil Départemental en ce sens.

**Installation d'un ralentisseur devant le collège public :** Mr le Maire informe le Conseil qu'un rendez-vous va avoir lieu avec le Conseil Départemental afin d'évoquer l'installation au niveau du Collège Laurent Eynac d'une plateforme permettant de limiter la vitesse des véhicules sans gêner pour autant les engins de déneigement. Cette plateforme de taille réglementaire devrait mesurer 4 mètres de long avec des rampants de 1.50 mètres. Un devis sera donc demandé aux entreprises. Toutefois, cette plateforme ne pourra être réalisée qu'une fois les travaux de réfection du revêtement de la route départementale terminés.

#### **Dates diverses :**

- **Journée Nettoyage de la nature le samedi 28 septembre à partir de 10 heures organisée par l'association Café grenadine**
- **Journée du commerce de proximité le samedi 12 octobre organisée par l'Association Artisans-commerçants en partenariat avec Groupama Rhône Alpes**
- **Entretien avec les candidats pour l'appel d'offre Revitalisation Rurale le jeudi 24 octobre à 14 heures**
- **Journée environnement aux abords du plan d'eau du Moulin de Savin le samedi 26 octobre 2018 organisée par l'ISVT de Vals Près le Puy**
- **Commission des finances le vendredi 4 octobre à 18 heures**

Prochain Conseil le mercredi 30 octobre 2019 à 20 heures

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.